

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 129

**Objet : Cession pour partie des parcelles CX70 et CX78 situées Rue de Vieux-Berquin à Hazebrouck à la SCI MH2C**

**Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (54) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (19) :**

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 73**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_129

**Objet : Cession pour partie des parcelles CX70 et CX78 situées Rue de Vieux-Berquin à Hazebrouck à la SCI MH2C**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Considérant l'avis des domaines en date du 31 juillet 2024, joint en annexe de la présente délibération ;

Considérant que par courrier en date du 4 mars 2024, la SCI MH2C, représentée par Monsieur Diers, a sollicité l'acquisition d'une emprise de 422 m<sup>2</sup> à extraire des parcelles CX70 et CX78 (rue de Vieux Berquin à Hazebrouck), appartenant à Cœur de Flandre agglo, en vue de l'extension de son parking ;

La cession de cette emprise réduite n'ayant pas d'incidence sur le projet de la future déchetterie, Cœur de Flandre agglo propose de céder ce terrain d'une superficie d'environ 422 m<sup>2</sup> à la SCI MH2C pour un montant de 10 000 € HT, auquel s'ajoute les frais de géomètre et les frais d'acquisition.

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser la cession en l'état, d'une emprise de 422 m<sup>2</sup> environ détachée des parcelles cadastrées CX 70 et CX78, situées Rue de Vieux-Berquin à Hazebrouck, au profit de la SCI MH2C,
- de fixer le prix de vente à 10 000 € HT, auquel s'ajoute les frais de géomètre (montant de 1 884 € TTC),
- les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

**Vote :**

**Pour : 73**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

  
Frédérie JUDE



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

